

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 06 DECEMBRE 2016

20h30

L'an deux mille seize, le six décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2016

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, M. REGNIER, M. DEGREMONT, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. RUMEAU, Mme TRANNOY

Excusés : M. DECAUDAIN (pouvoir à M. DEGREMONT), Mme DUFRANNE (pouvoir à Mme MACUDZINSKI), Mme GROBON (pouvoir à Mme LEFEVRE)

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2016.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE POUR LE FINANCEMENT DE LA CLASSE DE DECOUVERTE :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur de l'école de Nointel sollicitant l'aide de la commune pour financer la classe de découverte des CM1/CM2 qui partiront, avec les CM1/CM2 de Catenoy, au Grand Bornand du 12 au 17 mars 2017.

Le coût total du séjour s'élève à 13 440 €. La subvention du Conseil Départemental ayant été supprimée, Monsieur le Directeur indique qu'il sollicitera les parents à hauteur de 280 € par élève (soit un total de 7 840 €) et que la coopérative scolaire prendra à sa charge le solde (5 600 € - la subvention attribuée par la commune).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de subventionner la classe de découverte à même hauteur qu'en 2015, soit 2 600 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 2 600 € à l'école pour financer la classe de découverte.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE ET DES RESEAUX ELECTRIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Par délibération en date du 12 septembre 2016, le Conseil municipal avait sollicité l'aide de Monsieur le Député COURTIAL au titre de la réserve parlementaire pour la mise aux normes des réseaux électriques des bâtiments communaux.

Celui-ci ayant, par un courrier en date du 17 novembre 2016, indiqué que le niveau de sa dotation pour 2017 ne lui permettait pas d'accorder d'aide financière, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la mise aux normes des réseaux électriques des bâtiments communaux, dont le montant total des travaux s'élève à 9 839,98 € HT
- De valider le plan de financement suivant :
 - o Commune (65 %) : 6 399,98 €
 - o Département (35 %) : 3 440 €

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux, étant entendu que le Département subventionne ce type de travaux avec une bonification du taux de 10 % (soit un taux de subvention de 45 % pour Nointel).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux, pour un montant total de 55 612 € HT.
- De valider le plan de financement suivant :
 - o Commune (55 %) : 30 612 €
 - o Département (45 %) : 25 000 €

4/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION :

Après avoir rappelé les démarches accomplies les dernières semaines (visite du système de vidéoprotection de Catenoy, réception d'un représentant d'une société spécialisée dans ce type d'installations), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'installation de caméras de vidéoprotection des espaces publics, ainsi que l'aide de la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Ce type d'installation permet l'obtention d'une subvention à hauteur de 45 % par le Conseil Départemental et jusqu'à 40 % par le FIPD, étant entendu que le cumul des subventions ne doit pas dépasser les 80 %.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental et de la Préfecture, au titre du FIPD, pour le financement d'un système de vidéoprotection composé de 13 caméras, pour un coût total estimé de 120 000 € HT.

- De valider le plan de financement suivant :
 - o Commune (20 %) : 24 000 €
 - o Département (45 %) : 54 000 €
 - o FIPD (35 %) : 42 000 €

Départ de Monsieur LANTEZ à 21h04.

5/ DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET :

Afin de permettre la prise en compte au FCTVA 2017 (sur les dépenses 2016) des dépenses à l'article 2031 du budget (frais de maîtrise d'œuvre), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de virer 7 672,36 € de l'article 2031 vers :

- 3 120,00 € à l'article 21318
- 4 552,36 € à l'article 2151

Par ailleurs, les locataires du logement sis 11 place de la Mairie ayant donné leur préavis, et afin que la commune puisse leur rembourser leur caution, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de virer 450,00 € du 020 (dépenses imprévues d'investissement) au 165 (cautionnements reçus).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces deux décisions modificatives du budget.

6/ SIGNALISATION DE LA ZONE PAVILLONNAIRE DU BAS PARC ET PANNEAUX D’AFFICHAGE ROUTE DE LA JACQUERIE – LECTURE DE DEUX COURRIERS D’HABITANTS DE NOINTEL :

Lecture d'un courrier reçu de Monsieur et Madame GALATI relatif à la signalisation de la zone pavillonnaire du Bas Parc et s'inquiétant de l'augmentation du trafic dans cette zone. Le Conseil municipal prend note de ce courrier et de l'inquiétude de ces riverains, reconnaît qu'il faudra être vigilant (notamment sur la vitesse), mais cependant il estime qu'il est impossible d'interdire la circulation aux « non-riverains » et se laisse le temps de voir l'évolution de la situation (quand la signalisation prévue aura été installée).

Lecture d'un courrier reçu de Monsieur ZLOTY relatif à l'implantation sur la route de la Jacquerie de panneaux destinés à signaler les commerces de Nointel. Monsieur RUMEAU rappelle qu'il est pour l'implantation de panneaux lumineux permettant d'annoncer les commerces mais également différentes informations sur la vie du village (manifestations, ouvertures de la Mairie ...). Monsieur le Maire précise que l'achat de tels panneaux, onéreux, ne peut pas être envisagé pour le moment. Le Conseil municipal a toujours l'intention d'installer des panneaux simples signalant les deux commerces de Nointel.

7/ DEMANDE D’EXONERATION DE TAXE FONCIERE :

Lecture d'un courrier de Madame MOURET demandant au Conseil municipal de prendre une délibération exonérant de taxe foncière (à hauteur de 25 ou 50 %) les propriétés bâties édifiées antérieurement à l'installation d'un site classé SEVESO à moins de trois kilomètres.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas prendre une telle délibération, notamment parce que cela exonèrerait une bonne partie des habitations de Nointel, ce qui est inconcevable à une époque où les recettes de la commune sont déjà en diminution.

8/ QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux qu'ils sont invités à participer à la réunion organisée par le Pays du Clermontois, relative à la loi Notré, le mardi 13 décembre à 18h à Fitz-James
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Pays du Clermontois relatif à la mutualisation. Celle-ci est officiellement mise « en pause » car c'est un domaine où il ne faut rien brusquer.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce lundi pour ouvrir les plis reçus de sept entreprises pour les travaux de mise en sécurité de la rue des écoles (ralentisseurs) et pour l'aménagement de la voirie reliant la rue du Bas Parc à la RD931. Le prix le plus bas est de 76 389,08 € HT. Le plus élevé de 98 847,00 € HT. Monsieur Dufour (SECT) étudiera les offres d'un point de vue technique. La CAO se réunira à nouveau le jeudi 15 décembre à 9h. Puis le Conseil municipal aura à valider le choix de l'entreprise retenue.
- Lecture d'un courrier de remerciements de la Société Civile de Chasse pour la subvention versée pour le réembussonnement.(2^e tranche).
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Paroisse Thomas More, invitant les Conseillers à la messe de l'épiphanie puis à l'apéritif et à la galette des rois qui aura lieu le dimanche 08 janvier 2017 à 11h.
- Le « Noël du personnel communal » a été fixé au mercredi 14 décembre à 14h30. Tous les Conseillers sont invités.
- Madame LEFEVRE invite tous les Conseillers qui le peuvent à être présents à la distribution des jouets de Noël le vendredi 16 décembre
- Madame TRANNOY évoque le problème des retards des bus que subissent plusieurs enfants de Nointel se rendant au collège ou au lycée. Monsieur THOMAZON avait déjà été missionné à ce sujet par Monsieur le Maire. Les services de Oise Mobilité ainsi que le cabinet de Monsieur COURTIAL sont prévenus mais visiblement Keolis, de par son monopole, ne réagit pas pour le moment. Monsieur RUMEAU, membre de la commission « transport » au Conseil Régional fera remonter le problème à la Région, à qui va revenir la compétence avec la loi Notré.
- Madame TRANNOY demande s'il ne faudrait pas mettre un coup de peinture au sol dans les vestiaires du stade municipal. Monsieur le Maire répond que d'une part les footballeurs le faisaient jusqu'ici bénévolement (la commune fournissant la peinture), et que d'autre part il serait inutile de le faire maintenant sachant que des travaux doivent y être réalisés afin de les mettre aux normes

- Monsieur RUMEAU s'interroge sur la date de pose des décorations lumineuses. Celles-ci seront installées par la SICAE OISE le vendredi 09 décembre
- Il demande également une précision à Monsieur le Maire sur une partie de son discours lors de l'inauguration de la zone pavillonnaire, à savoir sur la possible construction de logements le long de la voirie qui sera prochainement aménagée entre la rue du Bas Parc et la RD931. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait d'abord d'une façon de remercier Oise Habitat pour son travail en affirmant que si un jour des logements devaient être réalisés à cet endroit il ferait certainement appel à cet organisme. Il précise que le PLU actuel fait figurer cette zone en 2AUb, c'est-à-dire constructible dans le futur mais que le jour ou un projet sera lancé, une révision du PLU sera nécessaire. Il est évident qu'il convient d'être raisonnable dans l'évolution démographique du village.
- Monsieur RUMEAU remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des associations dans le cadre des primaires du parti « Les Républicains »
- Monsieur REGNIER interroge Monsieur le Maire sur la vente éventuelle de l'ancien tracteur. Des renseignements seront pris sur la façon dont la commune peut le vendre
- Madame TRANNOY en profite pour demander où l'on en est de la vente des anciennes tables et chaises de l'école. Une prise de contact a été réalisée avec un commissaire-priseur car il est possible que certaines de ces tables aient de la valeur.
- Madame MACUDZINSKI fait le bilan sur l'organisation du Festival de l'Arbre en novembre. Celui-ci a connu un beau succès et les parents souhaiteraient que ce type d'opérations soit réalisé une fois par mois. La commune mettra à disposition la salle des associations
- Monsieur MAUROY souhaiterait faire passer une balayeuse à Nointel au moins une fois par an. Monsieur le Maire n'y est pas hostile mais souligne que cela a un coût et que les employés communaux, globalement, entretiennent correctement le village. Il rappelle que souvent en cette période, ce sont les activités agricoles qui génèrent des dépôts de terre sur les voiries. Par ailleurs, sur la RD931 (donc sur la route de la Jacquerie) il faudra vérifier si le nettoyage n'est pas de la compétence du Département comme il l'était avant de l'Etat.
- Monsieur THOMAZON demande s'il ne faudrait pas mettre un marquage au sol voire des poteaux pour interdire le stationnement au croisement de la place de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h40.

A Nointel, le 12 décembre 2016

Le Maire,
Philippe LADAM